CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ventes entre professionnels • Matériel d’accès en hauteur et fabrications aluminium

SCAMECO • BCE / TVA BE1031684278 • Parc Ind. des Hauts Sarts, 10 rue de l’Abbaye, 4040 Herstal, Belgique • info@scameco.com • +32 4 343 41 74.

1. Champ d’application et accord du client

Ces conditions régissent les ventes de SCAMECO à des clients agissant exclusivement à des fins professionnelles : échelles, escabeaux, échafaudages, plateformes, escaliers, accessoires et fabrications aluminium sur mesure. Les locations, études, montages et interventions sur chantier ne sont inclus que s’ils sont expressément convenus et peuvent faire l’objet de conditions particulières. Les conditions sont communiquées avant la conclusion du contrat. Leur acceptation est recueillie avec celle du devis ou de la commande ; leur simple présence sur une facture ne vaut pas, à elle seule, acceptation. Les conditions particulières acceptées par écrit prévalent sur les présentes conditions.

2. Offres et commandes

Les offres sont valables pendant le délai mentionné sur le devis ou, à défaut, trente jours calendrier. La commande devient ferme après acceptation écrite du devis et confirmation par SCAMECO, ou après une autre confirmation écrite convenue entre les parties. La disponibilité et le délai sont confirmés à cette occasion. Toute modification ultérieure du prix, des quantités, des caractéristiques ou du délai nécessite un accord écrit. Une erreur matérielle manifeste est signalée et corrigée avant confirmation ; elle ne justifie pas une modification unilatérale d’une commande déjà conclue.

3. Prix et transport

Les prix sont exprimés en euros, hors TVA, sauf indication contraire. Le devis précise les frais de transport, emballage, déchargement et prestations complémentaires. Pour les livraisons standard en Belgique, sauf conditions particulières convenues : 75 € HTVA en dessous de 1 000 € HTVA de marchandises ; 60 € HTVA de 1 000 € à moins de 2 000 € HTVA ; franco à partir de 2 000 € HTVA. Les seuils s’apprécient après remises et hors transport. L’expédition de colis est facturée 15 € ou 55 € HTVA selon le format, conformément au tarif confirmé au client. Les transports hors Belgique, exceptionnels ou nécessitant des moyens spéciaux font l’objet d’un prix convenu avant commande. Le prix confirmé ne peut être révisé unilatéralement.

4. Fabrications sur mesure

Le client fournit les dimensions, plans, quantités, contraintes d’accès et informations nécessaires à sa demande. Les spécifications, charges, tolérances, finitions et normes à respecter sont définies dans l’offre ou les documents techniques acceptés. La fabrication débute après les validations écrites et le paiement de l’acompte éventuellement convenu. La validation du client ne décharge pas SCAMECO de ses propres obligations de conception ou de fabrication lorsqu’elles sont incluses dans la commande. Toute modification après validation fait l’objet d’un accord sur ses conséquences en prix et en délai.

+32 4 343 41 74
INFO@SCAMECO.COM
WWW.SCAMECO.COM
PARC IND. DES HAUTS SARTS
10 RUE DE L’ABBAYE
4040 HERSTAL

VERSION 06/10/2026

5. Annulation et retours commerciaux

Une commande ferme ne peut être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit des parties ou dans les cas prévus par la loi ou le contrat. Pour une annulation convenue à l'initiative du client, SCAMECO peut réclamer les coûts déjà engagés et les pertes directes justifiées, après déduction des économies réalisées et de la valeur récupérable des matériaux ; les acomptes sont imputés sur ce décompte. Aucun forfait de 100 % n'est automatiquement dû. Les retours de marchandises conformes nécessitent un accord écrit préalable précisant les frais et l'éventuelle décote. Ces règles ne limitent pas les recours en cas de défaut ou de manquement de SCAMECO.

6. Livraisons et transfert des risques

Les délais figurent dans la confirmation de commande. Tout retard prévisible est signalé sans délai, avec une nouvelle estimation. Un retard ne supprime pas les droits du client en cas de manquement. Les livraisons partielles sont possibles si elles ont été convenues ou si elles ne causent pas de désavantage déraisonnable au client ; seules les quantités effectivement livrées sont facturées, sous réserve des acomptes expressément convenus. Les risques passent au client à la remise effective des marchandises au lieu convenu. En cas d'enlèvement, ils passent lors de la remise au client ou à son transporteur mandaté. Les obligations de chargement, de déchargement et d'assurance transport sont celles convenues dans l'offre ; un Incoterm expressément accepté prévaut.

7. Vérification, réclamations et factures

Le client vérifie les quantités, l'état apparent et les références à la réception. Les réserves visibles sont mentionnées sur le document de livraison et confirmées par écrit à SCAMECO dès que possible, idéalement dans les trois jours ouvrables. Une contestation de facture est motivée et adressée par écrit dans les quinze jours calendrier de sa réception. Ces délais ne constituent pas une déchéance automatique des droits concernant un défaut caché, une erreur non raisonnablement détectable ou un recours impératif. Un défaut découvert ultérieurement doit être signalé sans retard injustifié, avec les éléments utiles à son examen. La partie non contestée d'une facture reste payable à son échéance.

8. Nouveaux clients : trois premières commandes

Les trois premières commandes de tout nouveau client sont payables intégralement avant enlèvement ou expédition. Une livraison partielle n'est pas une nouvelle commande pour le calcul de ces trois commandes. Des acomptes de fabrication peuvent être demandés si le devis les prévoit ; en toute hypothèse, le solde exigible doit être payé avant la remise des marchandises. L'exécution et le paiement des trois commandes n'ouvrent aucun droit automatique à un délai de paiement : celui-ci nécessite une confirmation écrite de SCAMECO et une couverture suffisante de son assurance crédit, compte tenu du montant de l'encours.

+32 4 343 41 74
INFO@SCAMECO.COM
WWW.SCAMECO.COM
PARC IND. DES HAUTS SARTS
10 RUE DE L'ABBAYE
4040 HERSTAL

9. Délai de paiement et assurance crédit

Après accord écrit d'un crédit client, le délai standard est de cinq jours calendrier à compter de la date de facture, sauf délai différent expressément convenu dans le devis ou la confirmation de commande. L'octroi et le maintien du crédit sont soumis à l'assurance crédit de SCAMECO et à la limite d'encours autorisée. En cas de réduction, retrait, suspension ou modification de la couverture, SCAMECO peut, à tout moment, adapter le délai, réduire l'encours, demander une garantie appropriée ou revenir au paiement avant enlèvement ou expédition. Le client en est informé par écrit. Ces adaptations s'appliquent aux commandes futures ; pour les commandes confirmées mais non encore remises, elles ne s'appliquent que dans la mesure nécessaire et proportionnée à une modification documentée de la couverture. Une suspension des remises est alors possible jusqu'à la mise en place du paiement ou de la garantie appropriée. Les échéances de factures déjà émises ne sont pas rétroactivement modifiées par ce seul motif. Les règles impératives applicables aux acheteurs publics restent réservées.

10. Retard de paiement

Pour les transactions entre entreprises, tout montant exigible non payé porte, à compter du lendemain de l'échéance, un intérêt contractuel simple de 12 % par an, calculé au prorata des jours sur le principal impayé, lorsque SCAMECO a rempli ses obligations et que le client est responsable du retard. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due dans les conditions de la loi du 2 août 2002, ainsi que les autres frais de recouvrement raisonnables, effectivement encourus et justifiés, sans double indemnisation. Les frais judiciaires sont régis par les règles applicables. En cas de manquement persistant, après notification écrite et un délai raisonnable de régularisation d'au moins huit jours calendrier, SCAMECO peut suspendre proportionnellement les prestations restant à exécuter, sous réserve des droits du client et des dispositions impératives. Pour un acheteur public, le régime légal applicable prévaut.

11. Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété de SCAMECO jusqu'au paiement complet de leur prix, sans préjudice du transfert des risques prévu à l'article 6. Le client les conserve avec soin et, autant que raisonnablement possible, les identifie. Toute reprise s'effectue avec l'accord du client ou selon les voies légales ; cette clause n'autorise pas une entrée forcée dans ses locaux. La valeur nette récupérée est imputée sur la dette, après déduction des frais raisonnables et des pertes de valeur justifiées. Le solde est réglé entre les parties ; aucune confiscation automatique des acomptes n'est prévue.

12. Conformité, garanties et matériel d'occasion

SCAMECO fournit les biens conformes aux caractéristiques et performances expressément convenues. Les garanties commerciales du fabricant, lorsqu'elles existent, s'ajoutent aux obligations légales de SCAMECO sans les remplacer. Le matériel d'occasion est identifié comme tel ; son état, son usure connue et ses éventuelles limites sont précisés avant commande. La vente d'occasion n'exclut pas à elle seule les droits relatifs aux défauts cachés. Une réparation ou un remplacement adapté est recherché dans un délai raisonnable ; les autres recours du client, dont la réduction du prix ou la résolution lorsque leurs conditions sont réunies, restent réservés. Les dommages provenant d'une utilisation non conforme, d'une modification non autorisée ou d'un entretien inadéquat ne sont pas imputables à SCAMECO dans la mesure où ils résultent de ces causes.

+32 4 343 41 74
INFO@SCAMECO.COM
WWW.SCAMECO.COM
PARC IND. DES HAUTS SARTS
10 RUE DE L'ABBAYE
4040 HERSTAL

13. Utilisation et sécurité

Le client veille à l'installation, au stockage, à l'entretien, aux inspections et à l'utilisation par des personnes compétentes, conformément aux notices, charges admissibles et règles applicables. L'assemblage d'éléments de marques ou systèmes différents nécessite une compatibilité techniquement établie ; elle ne se présume pas. Les calculs de stabilité, ancrages, montages et contrôles sur chantier ne sont inclus que s'ils figurent dans l'offre. Ces obligations du client ne déchargent pas SCAMECO de ses obligations propres concernant la sécurité, la conformité et les prestations effectivement commandées.

14. Responsabilité et force majeure

Chaque partie répond des dommages imputables à ses manquements selon les règles applicables. Aucune clause n'exclut la responsabilité pour une faute intentionnelle ou grave, une atteinte à la vie ou à l'intégrité physique, ni une responsabilité ne pouvant être écartée par la loi. Une force majeure ne peut être invoquée que si les conditions légales sont réunies ; une hausse de prix ou un simple retard de fournisseur ne la constitue pas automatiquement. La partie concernée informe l'autre rapidement et cherche à limiter les conséquences. Les obligations affectées sont suspendues pendant l'empêchement. S'il dure plus de soixante jours calendrier, chaque partie peut mettre fin par écrit à la partie non exécutée de la commande ; les acomptes correspondants sont restitués, après décompte des prestations utiles acceptées.

15. Droit applicable, litiges et versions

Le contrat est régi par le droit belge, sous réserve des règles impératives applicables. Pour les ventes internationales, l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est exclue. Les parties privilégient une résolution amiable. À défaut, les juridictions matériellement compétentes de l'arrondissement judiciaire de Liège sont compétentes, sauf règle impérative contraire. Les versions française et néerlandaise ont le même objet ; la version communiquée et acceptée dans la langue du contrat sert de référence en cas de divergence. La version applicable est celle transmise et acceptée lors de la conclusion de la commande. Une mise à jour en ligne n'est pas rétroactive ; la nullité d'une disposition n'affecte pas les autres dispositions si le contrat peut subsister.

+32 4 343 41 74
INFO@SCAMECO.COM
WWW.SCAMECO.COM
PARC IND. DES HAUTS SARTS
10 RUE DE L'ABBAYE
4040 HERSTAL